

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création d'une microcentrale hydroélectrique à l'ISLE SUR LE DOUBS (25) à l'extrémité aval du canal situé en rive droite du DOUBS et alimenté par le barrage existant, situé sur le DOUBS.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ADEV FORCE HYDRAULIQUE SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Bernhard SCHMOCKER

RCS / SIRET

5 1 8 0 8 0 0 4 9

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° - Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Création d'une centrale hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW avec création d'une passe à poissons et à canoës. Travaux liés à la construction de la passe à poissons et à canoës, à la construction de la centrale associée à un clapet automatique à l'extrémité aval du canal situé en rive droite du DOUBS et alimenté par le barrage existant.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le barrage de L'ISLE SUR LE DOUBS est un ouvrage de type poids qui alimentait autrefois une usine. Aujourd'hui, toute utilisation du site est abandonnée. Ainsi, il est proposé de profiter de cette situation pour implanter une centrale hydroélectrique à l'extrémité aval de ce canal. Au droit du seuil, la hauteur de chute est trop faible pour permettre l'implantation d'une centrale et lui assurer une rentabilité satisfaisante. La seule implantation possible se situe donc au niveau de ce canal. Il a été choisi de mettre la turbine dans le lit de ce canal, quelques mètres en amont de la confluence avec le DOUBS. En cas d'arrêt de la turbine, le débit transité dans le canal sera évacué par un clapet accolé à la centrale. Ainsi, il est prévu d'utiliser le canal existant comme prise d'eau et d'installer une centrale hydroélectrique et un clapet sur ce canal. L'absence de canal de fuite évitera la création d'une voie sans issue pour la faune piscicole. Le barrage existant sur le canal sera arasé de façon à pouvoir acheminer le débit vers la centrale. La cote du niveau d'eau sera tenue par la centrale située à l'extrémité du canal. Ainsi, le niveau d'eau, après aménagement, sera identique à l'actuel mais sur l'ensemble du linéaire. L'entrée d'eau, à l'amont immédiat de la centrale, sera constituée respectivement d'un jeu de grilles de protection, nettoyées régulièrement et automatiquement par un dégrilleur. Les déchets non dégradables seront récupérés et évacués dans une décharge agréée. Le choix de la turbine n'est pas encore arrêté et devra faire l'objet d'une consultation des entreprises. Après passage dans la turbine, le débit sera renvoyé directement dans le DOUBS, sans canal de fuite. Le fonctionnement de l'installation sera automatique grâce à un ensemble d'armoires électriques. L'électricité produite sera dirigée sur le réseau moyenne tension (20 000 volts) du distributeur national. Le raccordement à la ligne existante sera réalisé, si possible, en souterrain. Cette installation utilisera une chute nette de 1.67 mètres environ, un débit de 17 m³/s et permettra la production d'une puissance électrique de près de 217 kW.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de valoriser le barrage existant, autorisé et structurant par la production d'énergie propre, renouvelable et respectueuse de l'environnement.

De plus, cet aménagement s'accompagnera de la création d'une passe à poissons au niveau du barrage principal sur le DOUBS, de la mise en place d'un clapet de décharge automatique et de l'instauration d'un débit réservé.

La continuité écologique sera rétablie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La durée des travaux est prévue pour 6 à 8 mois.

Le chantier sera isolé par des batardeaux étanches.

Le débit de la rivière sera maintenu en totalité dans le lit de la rivière.

Les travaux concernant le terrassement au niveau de la microcentrale (préparation du terrain pour la mise en place de la turbine), le génie civil (fondations, dalles, murs latéraux) et la pose du matériel (turbine, clapet, grille, armoire de commande) se feront sans contact direct avec le DOUBS.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase d'exploitation, la répartition des débits entre le DOUBS (débit réservé), la passe à poissons et la centrale sera assurée par une sonde de niveau.

L'alimentation du DOUBS et de la passe à poissons sera prioritaire sur la centrale.

Le débit turbiné sera rejeté en pied de turbine et sans canal de fuite.

Un contrôle du débit réservé sera mis en place (échelle limnimétrique).

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Loi sur l'Eau, loi POPE du 13/07/2005

Code de l'Environnement (articles L.211.1, L.214-1 à L.214-11)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Réalisation d'une installation destinée à produire de l'énergie hydroélectrique d'une puissance inférieure à 500 kW.

Procédure d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et de la Loi POPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Emprise totale :	:
- largeur :	15m00
- longueur :	15m00
- hauteur du local :	3m00

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Barrage de L'ISLE SUR LE DOUBS
25250 L'ISLE SUR LE DOUBS
Section AI
Parcelles cadastrales n° 97, 99, 100 et 171

Coordonnées géographiques¹

Long. 6 ° 34'35.8" E Lat. 47 ° 26'55.0" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Commune de L'ISLE SUR LE DOUBS

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Le barrage est reconnu existant

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet concerne le canal en rive droite du DOUBS (centrale hydroélectrique) et la rive droite du barrage principal (passe à poissons et à canoës).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU en date du 14/10/2005, modifié le 11/09/2009 et mis en révision simplifiée le 11/12/2009.
Les parcelles en Section AI n° 97, 100 et 171 sont en zone NLoisirs et la parcelle 99 est en zone Ucentre.
La zone est soumise au champ d'application du PPRn Inondation "Doubs central" approuvé le 28/03/08.
La zone est également soumise aux risques Sismicité de niveau 3 (modéré) : réglementation parasismique à prendre en compte au niveau du site d'études.
SCOT du Doubs central en cours d'élaboration.
Projet compatible avec la réglementation liée à l'urbanisme de la zone concernée.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre d'une ZNIEFF de type 1 (n° 00000709 : Le Doubs de Blussangeaux à Clerval).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur d'implantation de la centrale est situé à l'extrémité sud du canal de l'Isle du bas qui est comprise dans le périmètre de protection des Monuments Historiques (Chalet Meiner inscrit MH le 27/11/2002).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone est soumise au champ d'application du PPRn Inondations Doubs central approuvé le 28/03/08. Le territoire communal de L'Isle sur le Doubs n'est pas touché par le périmètre d'étude d'un PPRT.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extrémité sud du canal est comprise dans le périmètre de protection d'un Monument Historique : Chalet Meiner, inscrit MH le 27/11/2002.

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le débit turbiné sera rejeté directement dans le Doubs.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modifications des lignes d'eau amont et aval.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excédentaires seront évacués en zone non inondable.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'une passe à poissons et à canoës, d'un dégrilleur hydraulique, d'un clapet à côté de la centrale et la mise en place d'une turbine Kaplan double réglage sont autant d'atouts à la restauration de la continuité écologique et à l'intégration environnementale du projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun milieu remarquable ou espèces protégées ne seront impactés par le projet.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'implantation en zone inondable. Pas d'impact hydraulique grâce à la création et à l'automatisation du clapet hydraulique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le site d'études n'aura pas d'impact sur le monument historique car la zone est entourée d'un ensemble boisé ne permettant pas d'échappée visuelle en rive gauche de la future centrale, ni en rive droite grâce à la végétation arbustive qui se prolonge en aval le long du Doubs.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Les niveaux d'eau n'étant pas modifiés, aucun abaissement des nappes d'accompagnement n'est à craindre.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Un projet de passerelle quelques mètres en amont de la future centrale est en cours pour la Véloroute d'Appenans.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des précautions prévues dans le cadre de la réalisation des travaux, de la mise en place d'une grille ichtyocompatible, de la mise en place d'un clapet automatique, d'une passe à poissons et à canoës et de l'instauration d'un débit réservé permanent et prioritaire, l'étude d'impact ne s'impose pas.

La faible emprise foncière du projet limite tout impact supplémentaire.

8.1 Annexes obligatoires

Objet

1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	
4	Un plan du projet ou , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Sierentz

le,

18/11/2013

Signature



ADEV Force Hydraulique SAS
12, Rue des Celtes
F-68510 Sierentz